



Décembre 2013 • Volume 47, numéro 4

ColBlanc

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Joyeuses Fêtes !



Le mot du président
Quatre années de plus !
page 3

Équité salariale
Le dernier sprint !
page 4

Santé et sécurité du travail
Chaussures à leurs pieds !
page 6

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS



www.sfm429.qc.ca

Sommaire

3 Quatre années de plus !

Alain Fugère, président

4 Équité salariale : Vers le sprint final !

Francine Bouliane, secrétaire générale

5 Être membre en règle du Syndicat

Simon Welman, Dél. syndical et membre du Comité du journal

6 Les surveillants d'installations trouvent chaussures à leurs pieds !

Jocelyne Marquis, représentante en prévention SST

7 Mais qu'est-ce qu'il y a dans l'eau à Québec ?

Sylvain Piteau, Dir. syndical et membre du Comité du journal

La FAQ

Le Comité du journal

10 Congrès du 50^e anniversaire du SCFP

Le Comité du journal

11 Congrès de la FTQ

Maryse Chrétien, Dir. syndical et resp. du Comité du journal

12 Le Japon, un monde de contraste

Maryse Chrétien, Dir. syndical et resp. du Comité du journal

L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



MATHIEU LECLAIR
Secrétaire
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



SYLVAIN PITEAU
Membre
du Comité du journal



MARYSE CHRÉTIEN
Responsable
du Comité du journal



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal

Notre couverture :

30 novembre 2013 : la mère Noël, le père Noël et la Fée des étoiles accueillent les tout-petits lors de la traditionnelle fête des enfants du SFMM. (photo : Louis Longpré)



ColBlanc

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Décembre 2013 • Volume 47, numéro 4

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division

des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veuillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographes : Louis Longpré, Maryse Chrétien, Giovanni Di Tirro et Normand Blouin

Caricaturiste : Denis Barbeau

Infographiste : Marcel Huot
(Atelier Québécois Offset inc.)



8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • www.sfmm429.qc.ca



Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE
UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463
Camée Aubut et France Dubois

Le mot du président

Quatre années de plus !

Alain Fugère • Président

Je tiens à vous remercier sincèrement, en mon nom personnel et en celui de toute mon équipe, pour la confiance que vous nous avez témoignée le 2 octobre dernier en votant très majoritairement pour les candidats de l'Équipe Fugère. Je félicite l'ensemble des délégués, directeurs et membres de l'Exécutif qui ont été élus pour vous représenter durant ce nouveau mandat de quatre ans. Tous ensemble, nous sommes d'attaque et prêts à surmonter les défis qui nous attendent !



Commençons d'abord par une bonne nouvelle. Le 31 octobre dernier, à quelques jours de la fin de leur mandat, l'ex maire Laurent Blanchard et l'ex présidente du comité exécutif Josée Duplessis ont conclu avec les représentants du SFMM (SCFP) une entente visant à compléter l'exercice d'équité salariale pour l'ensemble des Cols blancs de Montréal.

Ce dossier attendait de connaître une issue depuis trop longtemps. Après plus de dix années travail acharné, nous avons enfin eu raison. Ce dénouement aura évidemment un impact sur les villes défusionnées. Vous pourrez en apprendre davantage en lisant l'article de notre secrétaire générale Francine Bouliane à la page suivante.

Nous pouvons maintenant consacrer nos efforts à la conclusion de conventions collectives dans les secteurs que cela concerne. Des négociations sont présentement en cours à Ville Mont-Royal, Kirkland, Dorval, la Société du parc Jean-Drapeau et des pourparlers seront bientôt enclenchés à Wesmount et Anjou 80. Chaque comité de négociation verra à

vous tenir au fait régulièrement de l'avancement de leurs travaux respectifs.

En ce qui concerne la Ville de Montréal, les discussions en vue du renouvellement de la convention collective se poursuivent. Nous souhaitons que la nouvelle administration municipale aura le même objectif que nous, soit parvenir à une entente qui sera satisfaisante dans un avenir rapproché. Plusieurs autres rencontres sont prévues d'ici le congé des Fêtes. Soyez assurés que nous vous informerons au fur et à mesure des développements.

Élections municipales

Le 3 novembre 2013, les électeurs des municipalités ont élu un nouveau maire ou une mairesse ainsi que des conseillers municipaux. Après avoir connu trois maires différents en moins de deux ans, les électeurs montréalais ont accordé à Denis Coderre leur confiance pour les quatre prochaines années.

Tandis que M. Coderre a annoncé durant sa campagne qu'il n'avait pas l'intention de sortir la hache de guerre face à nos régimes de retraite, le maire de Québec,

lancé sa campagne en s'attaquant aux syndicats et en leur jetant le blâme des déficits que connaissent actuellement les caisses de retraite. Conscient des défis que représente l'avenir de nos régimes de retraite et puisqu'il s'agit d'un sujet qui nous concerne et que nous avons tous à cœur, vous serez consultés lorsque le moment sera venu d'aborder cet enjeu chez vos employeurs respectifs.

Une chose est certaine : peu importe les nouveaux défis qui se présenteront à nous à la suite de l'élection de nouveaux conseils municipaux, toute notre équipe sera prête à y faire face !

Joyeux temps des Fêtes !

Au terme d'une année qui, disons-le, fut bien remplie pour vos représentants syndicaux, je tiens à vous souhaiter à tous et chacun un très joyeux temps des Fêtes. Sachez que notre Équipe sera disponible pour vous épauler et faire face aux urgences durant la période entre Noël et le jour de l'An. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions et à vous venir en aide en cas de problèmes. ♦

Syndicalement,

Régis
La-
beaume,
a pour
sa part

ÊTES-VOUS MEMBRE DU SFMM ?

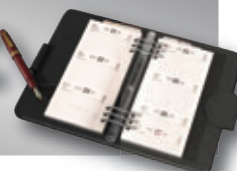
Même si vous payez vos cotisations, cela ne veut pas dire que vous êtes membre et que vous avez le droit de vote. Pour être un membre en règle, vous devez être un membre inscrit.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation, contactez votre délégué syndical afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP). La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Web.

514 842-9463 / www.sfmm429.qc.ca

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 7 février 2014



Équité salariale Vers le sprint final !

Francine Bouliane • Secrétaire générale



Vous vous souviendrez qu'aux mois de novembre et décembre 2012, la Ville de Montréal a ajusté les salaires et payé la rétroactivité à la suite de l'exercice d'équité salariale aux personnes qui avaient atteint l'échelon maximum durant la période couverte par la Loi sur l'équité salariale. Les personnes qui occupaient les échelons minimum 1, 2 et 3 ne recevaient RIEN.

Dans ces mêmes versements, la Ville incluait l'exercice du maintien de l'équité. Selon son interprétation de la Loi, les salaires baissaient au 1^{er} janvier 2011, ce qui a entraîné la perte par les secrétaires de direction de leur taux équité. Le maire de

l'époque a réitéré qu'il ferait appel de toute décision qui nous serait favorable devant les tribunaux supérieurs. L'an passé, à pareille date, la situation était catastrophique.

Nos actions posées depuis on porté leurs fruits. La Commission de l'équité salariale nous a donné raison concernant le litige sur les échelons et le comité exécutif de la Ville de Montréal a pris la décision de ne pas appeler de cette décision. En effet, le 22 août, le maire Laurent Blanchard et la présidente du comité exécutif, M^{me} Josée Duplessis, nous ont annoncé la nouvelle et

informés qu'ils mandataient des hauts fonctionnaires pour entamer la phase finale de ce dossier. Afin de poursuivre les discussions avec la Ville, nous avons formé un comité syndical composé du président Alain Fugère, du trésorier-archiviste Gilles Maheu, des conseillères syndicales SCFP Marie-Hélène Bélanger et Dominique Delorme et moi-même.

Après quelques rencontres, un constat commun s'est imposé aux parties : les prochains ajustements et paiements seraient les bons et incluraient le maintien de l'équité salariale. Le 31 octobre, soit deux

Maintien

L'exercice du maintien avait été fait par la Ville seule, tel que la Loi le permet. Cette dernière n'avait aucune obligation légale de nous transmettre, à l'exception de l'affichage officiel, quelques informations que ce soit. Cependant, dans le cadre de nos discussions, la Ville a accepté de nous fournir tous les documents afin que nous puissions en valider les résultats. Dans l'exercice, la Ville avait utilisé les taux de la convention collective plutôt que ceux obtenus dans le cadre de l'exercice initial de l'équité salariale. La Ville s'est rangée à nos arguments et ce sont les taux équité qui seront utilisés ; ainsi, il n'y aura pas de baisse de salaire à compter du 1^{er} janvier 2011.

Secrétaires de direction, vous allez récupérer votre ajustement de 6,18 % !

Seule ombre au tableau

Le 17 octobre dernier, sans notre accord, la Ville a demandé une période d'étalement supplémentaire de trois ans à la Commission de l'équité salariale. L'article 72 de la Loi permet à la Ville de faire une telle demande :

« La Commission peut, aux conditions qu'elle détermine, autoriser un employeur qui lui démontre son incapacité de verser les ajustements salariaux à prolonger d'un maximum de trois ans la période d'étalement de ces ajustements. »

Rappelons que la Ville s'était déjà prévalu de la possibilité d'étaler ses paiements à raison de cinq versements sur quatre ans. Cette nouvelle demande aurait pour effet de reporter au 21 novembre 2008 l'atteinte du plein ajustement initialement prévu pour le 21 novembre 2005.

Pour vous donner un ordre de grandeur des délais qu'entraînera cette demande de la Ville, le Conseil du trésor a formulé la même demande à la CÉS le 22 août 2006. La décision a été rendue le 12 novembre 2006, soit trois mois après. Nous ne pouvons que souhaiter que la Commission analyse ce dossier rapidement. La Ville procédera aux paiements dès que la CÉS aura statué sur sa demande. Notons qu'elle s'est engagée à se conformer à la décision de la Commission.

Espérons que, dans le prochain numéro du *Col Blanc*, nous pourrions avancer une date de paiement pour l'équité salariale ET le maintien de l'équité salariale !

Villes reconstituées

Pour la période 2001-2005, cinq villes – Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest, Ville Mont-Royal et Montréal-Est – devront payer rapidement les titulaires ayant occupé une catégorie au taux maximum selon l'interprétation initiale de la Ville de Montréal. Pour la même période, certaines personnes auront droit à un deuxième ajustement, puisque la Ville devra payer les sommes sur chacun des échelons.

Chacune des villes doit faire son propre exercice d'équité salariale à compter du 1^{er} janvier 2006. Ces villes n'ont pas droit à l'étalement. Elles doivent, en plus de payer les intérêts légaux de 5 %, payer une indemnité supplémentaire basée sur un taux qui varie tous les trois mois (entre 1 et 3 % au cours des dernières années). À l'exception des villes de Dollard-des-Ormeaux et Montréal-Ouest, qui ont terminé, les autres villes en sont à différentes étapes du processus.

Au moment d'écrire ses lignes, dans certaines villes reconstituées, telles Montréal-Est, Ville Mont-Royal, Pointe-Claire et Dorval, les travaux arrivent à leur fin et devraient être présentés éventuellement au conseil municipal. Les comités ont pour objectif d'afficher d'ici la fin de l'année. La Ville de Hampstead a, quant à elle, terminé son programme en procédant au deuxième affichage le 22 novembre dernier.

D'autres, telles Kirkland, Côte-Saint-Luc, Westmount et Sainte-Anne-de-Bellevue en sont toujours à l'étape de l'évaluation des emplois.

mois plus tard, nous nous sommes entendus avec la Ville pour que le prochain ajustement à être payé soit total, complet et conforme à la Loi. C'est-à-dire :

- que les personnes y ayant droit seront payées sur chacun des échelons, rétroactivement au 21 novembre 2001 ;
- que les calculs du maintien au 21 novembre 2010 s'effectuent à partir du taux équité ;
- que les personnes y ayant droit auront leurs ajustements dus au maintien, rétroactivement au 31 décembre 2010 ;
- que les intérêts légaux de 5 % seront, comme prévu, payés à compter du 21 novembre 2005 en ce qui concerne les ajustements salariaux découlant du programme initial ; ceux découlant du maintien le seront à compter du 31 décembre 2010. ♦

Être membre en règle du Syndicat Ça a des avantages !

Simon Welman • Délégué syndical
et membre du Comité du journal



Lors des élections générales tenues le 3 octobre dernier, j'ai travaillé à titre de secrétaire adjoint au bureau Viger. J'ai alors été confronté à des cas de membres qui n'ont pu voter parce qu'ils n'étaient pas membres en règle du Syndicat.

La même situation a déjà été vécue à plusieurs reprises au fil des années lors d'assemblées syndicales où des personnes n'ont pu voter sur des propositions, souvent à incidences financières, les concernant. Au cours des prochains mois, nous serons appelés à prendre des décisions importantes pour notre avenir, entre autres au sujet du renouvellement de notre prochaine convention collective.

Le fait d'être membre en règle vous donne le droit de soumettre votre candidature pour occuper des postes, de choisir vos représentants syndicaux ou de voter sur des modifications aux statuts et règlements de notre Syndicat. Ce simple geste permet aussi d'exercer son pouvoir relativement à des enjeux qui sont parfois très importants. Il est donc grand temps de vérifier votre statut de membre au sein de notre organisation syndicale.

Une perception qui a la vie dure

Un raisonnement souvent évoqué par les membres consiste à dire que, puisque l'employeur prélève des cotisations syndicales obligatoires sur la paie, ils sont donc automatiquement des membres en règle de leur syndicat. La réalité est plus nuancée. La cotisation obligatoire des membres d'un syndicat est une conséquence de la formule Rand.

Au Canada et au Québec, cette formule est une mesure législative ou une clause de convention collective qui donne certains droits à un syndicat représentant les salariés compris dans une unité de négociation. Par exemple, il peut exiger que l'employeur prélève

à la source les cotisations syndicales payables de manière obligatoire par l'ensemble des salariés membres de cette unité d'accréditation, même ceux qui ne font pas partie du syndicat, c'est-à-dire les travailleurs qui n'ont pas le statut de membre en règle.

Vérifier son statut

Une action toute simple vous permet de tirer cette situation au clair. Le paragraphe 8.01 des statuts et règlements de notre Syndicat précise que « tout aspirant qui désire adhérer au Syndicat doit signer une demande d'adhésion et être accepté par le comité exécutif du Syndicat ».

Vous pouvez demander à votre délégué(e) ou à votre directeur(trice) syndical(e) de vérifier votre statut. Vous pouvez aussi téléphoner au Syndicat pour vous assurer que votre voix est importante et qu'elle sera entendue. Si vous n'êtes pas déjà membre en règle, vous devrez remplir un court formulaire que l'on retrouve dans le site Web du Syndicat et en remettre l'original signé au bureau du SFMM (www.sfmm429.qc.ca).

Aussi simple que de compter jusqu'à trois, cette action rapide vous donnera le privilège de vous exprimer et de vous faire entendre au moment opportun. À noter que, puisque vous payez déjà des cotisations syndicales, vous n'avez plus à verser la cotisation supplémentaire de 2 \$ pour obtenir le statut de membre en règle. Statut qui peut faire toute la différence au moment où l'on est appelé à s'exprimer. Ne laissez pas quelqu'un d'autre décider pour vous ! ♦

Les surveillants d'installation trouvent chaussures à leurs pieds Sept ans de lutte !

Jocelyne Marquis • Représentante en prévention SST



Il est important de ne pas lâcher prise et d'avoir dans son milieu de travail un comité local en santé-sécurité. Seul, il est difficile de se faire entendre, mais ensemble on peut y arriver ! Voilà ce qu'ont démontré les surveillants d'installations de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en obtenant, à force de détermination et de ténacité, que l'employeur leur fournisse des chaussures de protection. Voici leur histoire.

2006 – Tout a commencé lorsque les surveillants d'installation de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ont exprimé à l'employeur le besoin de porter des chaussures de protection pour effectuer leur travail sécuritairement.

La réponse de l'employeur : le risque de blessure au pied n'était pas vraiment présent lors de l'accomplissement de leurs tâches ; il n'avait donc pas le besoin de leur fournir des chaussures de protection. Déçus de la réponse de l'employeur, les surveillants d'installation ont fait appel au comité local en santé-sécurité de l'arrondissement.

2007 – Une analyse de risque a été demandée par le comité local en santé-sécurité. L'employeur a donc procédé à l'analyse. Conclusion : le risque de chutes et de blessures aux pieds est minime. Donc, toujours pas besoin de chaussures de protection.

2008 – Non satisfaite de la conclusion de l'employeur, la partie syndicale a produit à son tour une analyse de risque qui conclut que les tâches accomplies par les surveillants comportent un risque inacceptable qui exige une correction immédiate. À la suite de cette analyse, l'employeur a déposé un document sur les mesures préventives face au risque de chutes et de blessures aux pieds. Dorénavant, les surveillants d'installation sont tenus de respecter les consignes de sécurité de l'employeur et ce dernier doit s'assurer du respect de cette consigne en assurant la supervision.

2010 – Vu l'imbroglie entre la partie syndicale et l'employeur, une demande de rencontre a été faite auprès de la CSST

pour qu'elle intervienne sur la pertinence du port de la chaussure de protection pour les surveillants d'installation.

À la suite de cette rencontre, la CSST a conclu que le document déposé par l'employeur en 2008 sur les mesures préventives concernant le risque de chutes et de blessures aux pieds a permis de clarifier les points problématiques soulevés par la partie syndicale et ainsi établir des balises quant aux responsabilités des surveillants d'installation dans le cadre de leur travail.

Donc, le port de chaussures de protection n'est encore et toujours pas requis dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches par le surveillant d'installations de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. (RAP0597625 déposé le 3 novembre 2010).

À la suite de cette décision, les travailleurs et la partie syndicale du comité local en santé-sécurité au travail ne sont pas convaincus. Pour eux, le risque est encore présent, et ce, malgré les mesures proposées par l'employeur.

2011 – le 13 juin 2011, le SFMM (SCFP) a déposé devant la Commission des lésions professionnelles (CLP) une requête où il conteste la décision rendue le 3 juin 2011 par la Commission de la santé



et de la sécurité du travail.

2013 – le 22 février, la CLP rend une décision qui oblige l'employeur, la Ville de Montréal, à fournir aux surveillants d'installation de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension des chaussures de protection conformes aux normes (chaussures de protection CAN/CSA/Z195-02).

Depuis, les surveillants d'installations de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension travaillent en toute sécurité, sans risque de blessures aux pieds.

Mon plus grand souhait, c'est que tous les surveillants d'installations qui travaillent dans les arénas et les centres sportifs portent des chaussures de protection. En santé et sécurité, on avance à petits pas, mais il ne faut pas reculer ! ♦

**Vous êtes VICTIME d'un accident de travail,
d'une maladie professionnelle ou
d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?**

**Avant de débuter vos démarches auprès de l'employeur
ou de la CSST, informez-vous !**

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463 poste 247

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou
aux prises avec les dédales de la bureaucratie.
**Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des
accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Mais qu'est-ce qu'il y a dans l'eau à Québec ?

Sylvain Piteau • Directeur syndical et membre du Comité du journal



Comme vous avez pu le constater dans plusieurs médias, les problèmes de solvabilité de nos caisses de retraite ont alimenté les débats lors de la dernière campagne électorale municipale.

Certains politiciens ont même fait de cette campagne une lutte sans merci contre les employés municipaux syndiqués. L'un d'entre eux s'est particulièrement illustré : Régis Labeaume ou, comme plusieurs se plaisent à l'appeler, Régis Premier.

Cet homme se plaît à se pavaner dans les médias – surtout ceux appartenant à son ami PKP – pour dénigrer et insulter les employés de la Ville de Québec. Il est même allé jusqu'à traiter nos confrères pompiers de voleurs parce qu'ils ont de meilleures conditions de travail que la soi-disant moyenne. Et pourtant, les citoyens de Québec lui ont donné un appui plus qu'important le 2 novembre dernier. Appui qu'il interprète comme un mandat fort pour son combat contre les syndicats.

Ces excès d'opinions négatives contre les syndicats ont valu à certains de leurs dirigeants de recevoir des menaces de la part d'extrémistes. Lorsqu'on est une personnalité publique, on ne peut pas dire tout ce qui nous passe par la tête.

Suivant cela, plusieurs mystères subsistent. Mais qu'est-ce qu'il y a dans l'eau à Québec ? Pourquoi la population fait-elle confiance à cet être napoléonien ? Est-ce parce qu'il passe au *Banquier* ? Est-ce parce qu'il agit telle une « rock star » qui se préoccupe beaucoup plus de son image que de ces réalisations ?

Une chose est sûre, Régis Premier donnera de nombreux maux de tête à nos associations de travailleurs dans les prochaines années. Espérons que les poursuites déposées à son endroit par nos confrères de Québec seront bien accueillies par les tribunaux.

Dossier à suivre ! ♦

24 heures sur 24

Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale de votre représentant(e) syndical(e) !

514 842-9463

LA FAQ

Les membres du Comité du journal

Dans ce numéro, nous inaugurons une nouvelle chronique où vous trouverez réponse à vos questions.

Histoire de partir du bon pied, nous avons retenu comme premier sujet une préoccupation récurrente parmi nos membres : le changement d'accréditation syndicale.

En effet, beaucoup se demandent : « Qu'arrive-t-il avec mon poste col blanc lorsque j'obtiens un poste en nomination temporaire couvert par une autre accréditation ? »

La réponse peut varier selon votre statut comme Col blanc ou votre employeur. À la Ville de Montréal, si vous êtes **auxiliaire**, vous ne serez plus associé au poste col blanc que vous occupiez. C'est comme donner sa démission pour être ensuite réengagé par l'employeur.

Par contre, si vous êtes **permanent(e)**, la situation est différente. Par exemple, l'alinéa 18.04c de la convention Ville de Montréal prévoit que votre poste col blanc peut être occupé temporairement par un(e) autre salarié(e) pour une période de 18 mois. Une fois passé ce délai, l'employeur doit procéder au comblement en permanence de votre poste par l'intermédiaire d'un affichage.

Une fois le poste comblé, votre statut de permanent(e) col blanc ne change pas, mais si on met fin à votre fonction supérieure, vous vous retrouvez tout de même sans poste, c'est-à-dire en disponibilité. Ainsi, vous aurez à choisir un poste parmi ceux de même titre disponibles dans votre service. Fait à noter, vous aurez également à payer des cotisations à deux accréditations syndicales tant et aussi longtemps que vous occuperez votre fonction supérieure. Donc, pensez-y bien avant de vous lancer !

À votre tour, maintenant !

Faites-nous parvenir vos questions en écrivant à l'adresse colblanc@sfmm429.qc.ca !♦

JANVIER	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SABEDI
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	
				1	2	3	4

AVRIL						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			



FÉVRIER						
DI MANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

[illegible][illegible]

JUIN						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	 6	7
8	9	10	11	 12	13	 14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	 26	27	28
29	30					





Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, section du greffe

Stéphanie Bluteau, Wadimir Consuegra Gonzalez, Ericka Quiroz, Sophie Rivet, Orléo Quesnel, Le Tran Thuy, Nadia Voyer, Danielle Pearson, Ruth Hernandez Bentiez, Carmen Boudon, Louise Millette, Ana-Maria Trica Marcu, Fedoua Bougatta, Claudis Lachapelle, Dalila Nait Alamarra, Chantal Léonard, Jan Charron, Hervé Ralaisoa, Juan Enrique, Silva Ascencio, Rolande Massé, Josée Ste-Marie, Isabelle Lacasse, François Beucher, Bryan Almeida Marques, Johanne Charbonneau, Nathalie Mullens, Serge Tschibangu Lamata.

A photograph of three young women standing in a library, smiling at the camera. They are positioned in front of tall bookshelves filled with books. The woman on the left is wearing a black headscarf and a black leather jacket. The woman in the center is wearing glasses and a red and black plaid shirt. The woman on the right is wearing a dark top. The text 'Ville de Montréal-Est' is written vertically on the right side of the image, and below it, the names 'Julie Dussault, Julie Doucette et Anne-Marie Dufort...' are listed.

DOMINICANE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
6	7	1	2	3	4	5
13	14	8	9	10	11	12
20	21	15	16	17	18	19
27	28	22	23	24	25	26

Dimanche	Lundi	Mardi	Vendredi	Samedi
5	6	7	1	2
12	13	14	8	9
19	20	21	15	16
26	27	28	22	23
			29	30
				31

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
3	4	5	6	7	1	2
10	11	12	13	14	8	9
17	18	19	20	21	15	16
24/31	25	26	27	28	22	23
					29	30

[illegible]

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



**COOPÉRER AU QUOTIDIEN DE MILLIERS
D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Votre culture de groupes,
vos valeurs, vos pratiques et
vos outils (part)

Desjardins
Centre de formation municipal

La relève d'un groupe

Sans frais : 1 800 465-2449
Tél : 514 526 6971 • Téléc : 514 526 0347

DesjardinsMunicipal.com/facebook



6 juin :	Tournoi de golf
14 juin :	Fête estivale des enfants
6 décembre :	Fête de Noël des enfants
8 mars :	Journée internationale des femmes
28 avril :	Journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs victimes d'accidents du travail
1 ^{er} mai :	Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
6 décembre :	Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes
29 et 30 décembre :	Congés chômés et payés pour les Colis blancs de Montréal et de certaines autres villes – vérifiez dans votre convention collective
15 décembre :	Date limite pour les employeurs concernés afin d'informer le Col blanc tenu de travailler les 29 et 30 décembre

SFMM	514 842-9463
téléphone	514 842-3683
FSMA	514 842-2442
téléphone	514 842-4839
PAM	514 842-9463, # 243 et 225
SQF Québec	514 384-9681
CFSM	www.secteurmunicipal.ca
FTO	514 383-8000
Fonds de solidarité	www.ftu.qc.ca
CFTQM	514 383-8383 www.fondstfq.com
Burrows, courtier d'assurances	514 387-3666 514 905-SFMM www.burrows.ca
Caisse Desjardins du Réseau municipal 2600, boul. Saint-Joseph Est	514 526-4971
8457, rue Papineau	514 274-3325
	www.desjardinsmunicipal.com

JANVIER 2015

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2015	DIM	LUN	MAR	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27

MARS 2015

	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					



www.sfm429.qc.ca



Congrès du 50^e anniversaire du SCFP

Ensemble pour un monde plus juste!



Le 26^e congrès national du SCFP, qui s'est déroulé à Québec du 21 au 25 octobre, a débuté par des allocutions du président national Paul Moist et du secrétaire-trésorier national Charles Fleury.



Thomas Mulcair, le chef de l'Opposition officielle à Ottawa, est venu prononcer un discours enflammé où il a pourfendu les politiques rétrogrades du gouvernement Harper.



Impossible de se trouver à Québec sans manifester notre appui à la lutte des travailleurs municipaux aux prises avec un maire qui a passé sa dernière campagne électorale à casser du sucre sur le dos des syndicats. La délégation du SFMM était du nombre !



30^e Congrès de la FTQ

La force du nombre en action



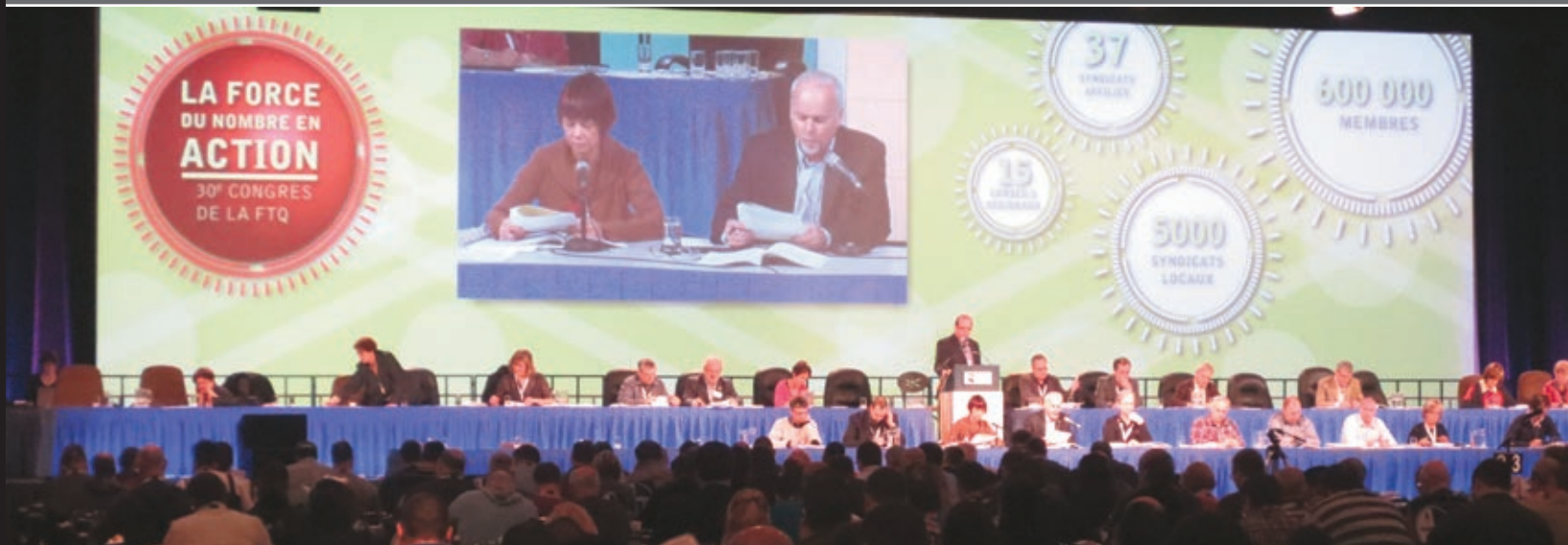
C'était l'année des congrès à Québec ! Quelques semaines après le SCFP, c'était au tour de la FTQ de réunir des délégations de l'ensemble de ses composantes au royaume de Régis Labeaume.



Le SFMM a pris une part active aux travaux du congrès, les enjeux auxquels les membres doivent se mesurer étant de taille. Sont-ils, par exemple, à l'avenir de nos caisses de retraite et aux tentatives du gouvernement Harper d'affaiblir les syndicats.



Benoît Audette, l'un de nos vice-présidents, a agi comme secrétaire des commissions. Les travaux du congrès ont pris fin sur une bonne note, soit l'élection des nouveaux président et secrétaire général de la centrale, Daniel Boyer et Serge Cadieux.



Du syndicalisme... ailleurs !

Le Japon, un monde de contrastes !

Maryse Chrétien • Directrice syndicale et responsable du Comité du journal



À l'instar de celles de l'Amérique du Nord, les premières formations syndicales japonaises émergent vers la fin du XIX^e siècle. Malgré un nombre impressionnant d'adhérents (sept millions), des facteurs importants font douter de l'efficacité du système syndical japonais.

Les Japonais se demandent encore pourquoi ils travaillent toujours plus d'une décennie à l'autre, alors que les conditions de travail dans d'autres pays se sont stabilisées ou améliorées. Or, comment la vie ouvrière ne peut-elle être douce au Japon alors que ce pays est à la fine pointe technologique ? Le modernisme et le niveau de vie augmentent, les gadgets ainsi que les infrastructures pullulent. La réponse résiderait dans la faiblesse de leur appareil syndical.

Un syndicalisme d'entreprise

Plus de 99 % des 73 000 syndicats japonais sont formés sur la base de l'entreprise plutôt que par regroupement des corps de métiers. Ainsi, les grandes entreprises japonaises de plus de 1000 employés possèdent un seul syndicat composé de tous les corps de métier. Par ailleurs, on dit des

syndicats d'entreprise au Japon qu'ils font souvent office d'extension à l'administration au lieu d'être à l'écoute des besoins des salariés. De surcroît, les salariés à temps partiel et la défense des causes sociales sont reléguées très loin à l'arrière-plan des priorités de ce type de syndicalisme.

Les syndicats japonais ont tout de même contribué dans les dernières décennies à hausser grandement le niveau de vie par l'intermédiaire de meilleurs revenus, voire de revenus élevés. Cependant, cet avantage aurait eu un prix énorme : le nombre d'heures moyennes au travail n'aurait pas diminué depuis de nombreuses générations.

Encore aujourd'hui, les employeurs exercent un contrôle excessif sur la vie et les horaires de travail des salariés japonais. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si les termes *karo-shi* (mort subite par excès de travail) et *karoji satsu* (suicide causé par un surmenage au travail) font encore parti du vocabulaire courant.

Une dynamique de compétition

Depuis plus de vingt ans, l'organisation du travail au Japon tend vers la surproduction, les salariés entrant en compétition entre eux. L'un des li-

tiges qui préoccupent actuellement les syndicats japonais est relié au désir des employeurs d'abolir les plafonds d'heures supplémentaires autour de 20 heures par semaine. Les directions d'entreprise en font leur cheval de bataille pour les prochaines années. Dans ce contexte, les autres préoccupations des fédérations syndicales comme la sous-traitance, les emplois précaires et la santé et sécurité au travail sont loin dans la liste des priorités.

L'environnement au secours du syndicalisme japonais

Depuis peu, c'est un souci pour l'environnement qui servirait de catalyseur au renforcement du mouvement syndical japonais. Depuis le 7 décembre 2012, journée où un tremblement de terre a détruit des centrales nucléaires au Japon, la santé et la sécurité des salariés et de la population sont au cœur des préoccupations.

En conséquence, on observe une nouvelle tendance jamais vue auparavant. Les syndicats japonais se concertent et se regroupent latéralement, car leurs bases sont de plus en plus sensibles à la pollution industrielle et des maladies qu'elle engendre.

Cet événement environnemental majeur permettra-t-il de redéfinir le recrutement syndical au-delà des salariés permanents d'une même entreprise ? Grâce à une conscience écologique accrue, il y a fort à parier que les syndicats japonais sortiront de leur cadre habituel pour rejoindre une classe d'adhérents plus hétérogènes.

Ces nouvelles orientations leur donneront davantage de poids lors des négociations de conventions collectives, car les idées mises de l'avant rejoindront un plus grand bassin de population. ♦

Source : www.clickjapan.org

Du syndicalisme... à Québec !



Fête de Noël des enfants Sous le signe des Olympiques



Lance
et...



compte !



NOS GAGNANTS ET GAGNANTES

BAS DE NOËL



Lamis, fille de Jamila Anzid,
Service de la qualité de vie.

BICYCLETTES



Léo Patry, fils de Claire Desrosiers,
Espace pour la vie.

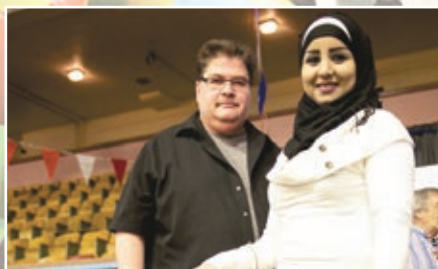
Wii U



Danick Dandurand, fils de Guylaine
Dionne, Direction de l'évaluation
foncière (seulement).



Yuri Chan, fils de Melissa Peters,
arrondissement Saint-Laurent.



Aya, fille de Badre-Eddine Sakhi
(représentée par sa mère Roukia Fnina),
arrondissement Saint-Laurent.



Éloi Girard, fils d'Émilie Perron,
Service des infrastructures,
du transport et de l'environnement.



CONCOURS

Égayez votre
décor grâce à
BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES



Profitez de notre programme d'assurances exclusif aux membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, de leur conjoint(e) et de leurs enfants.

GAGNEZ 250\$
une carte-cadeau de
échangeable chez

Comment participer ?

- En étant déjà client (votre nom sera automatiquement mis dans la boîte de tirage)
- En nous appelant pour une soumission
- En devenant un nouveau client chez nous

Déco Découverte
SUPERMAGASIN | accessoires bain et cuisine | literie

ou

RÉNO DÉPÔT

PROCHAIN TIRAGE
31 janvier 2014



Félicitations
aux membres
du SFMM (SCFP)
qui ont remporté chacun
une carte-cadeau de 250 \$
(tirage du 30 septembre 2013)



Marc Parmentier



Vianca Moreno



Nathalie Bouchard



Lydie Ngo Njonog

Parce qu'assurer ses biens n'est pas anodin, faites affaires avec une équipe de courtiers expérimentés

Composez le 514-905-SFMM (7366) !



Pour un service à la clientèle de Qualité

LINDA BARKER

Courtier immobilier, Via Capitale Prestige

(Cellulaire) **514 250-0650** ou (Bureau) **514 644-1844**
linda.barker@live.ca

Recevez un certificat-cadeau de 500 \$
à l'achat ou la vente de votre propriété par mon intermédiaire
(sujet à certaines conditions).

Voyages Rêve Évasion inc.

675A, rue Notre-Dame
Repentigny (Qc) J6A 2W5

Nancy Boivin

Conseillère en voyages



50 \$ DE RABAIS ET AUTRES AVANTAGES

**PLANIFIEZ À L'AVANCE VOS VACANCES
DE LA RELÂCHE SCOLAIRE 2014 !**

Personnel qualifié, dynamique et attentionné
Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière
Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!

Communiquez avec la propriétaire :

Nancy Boivin au **450 932-4145**

Courriel : infos@voyagesreveevasion.com

QUELLE QUE SOIT
VOTRE PASSION...



NOUS L'ASSURONS !

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

514 905-SFMM (7366)

info@burrowes.ca



SA CAISSE AU BOUT DU FIL LE WEEK-END POUR NATHAN



Dawson

COL BLANC OCCUPÉ

**BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?
FACILE AVEC NOTRE HORAIRE
PROLONGÉ!**

À compter du 6 décembre, obtenez de l'information et effectuez vos transactions par téléphone avec l'aide de l'un de nos conseillers :

- de 6 h à 22 h en semaine
- de 8 h 30 à 16 h le week-end



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Sans frais : 1 800 465.2449 desjardinsmunicipal.com

Centre de services financiers des pompiers (siège social)
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4
Tél. 514 526.4971 Téléc. 514 526.0767



[DesjardinsMunicipal.com/facebook](https://www.facebook.com/DesjardinsMunicipal.com/)

Centre de services financiers des cols bleus
8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2
Tél. 514 274.3325 Téléc. 514 274.4060